

COPIE: Pelr, DGS, C.Guar, OL. Marhal, P. ROUGEOT

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9, Avenue Charles de Gaulle 23006 GUERET

Objet: Avis Chambre d'Agriculture 23

Carte communale de Saint Léger le

Guérétois

Dossier suivi par: A.JAMOT

Guéret, le 10 février 2019

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis, conformément à l'article L163-4 du code de l'urbanisme, votre projet de carte communale sur la commune de Saint Léger le Guérétois.

Voici les principales remarques de la Chambre d'Agriculture de la Creuse :

- La carte communale envisage la construction de 29 logements pour la durée de la carte communale soit environ 12 ans. Cet objectif est cohérent avec la dynamique des années passées. Il prend en compte un objectif de résorption de la vacance.
- Les espaces mobilisés pour atteindre cet objectif sont majoritairement situés dans le bourg et sur le secteur de la Barderie, en remplissage de dents creuses ou en extensions mesurées. Ces espaces sont cohérents avec la forme urbaine du village. Les villages où l'activité agricole est présente sont préservés.
- La consommation d'espace agricole est contenue et moindre que dans le précédent document de planification. Le potentiel foncier constructible a été réduit de 3.5 ha.
- Le travail de terrain effectué pour l'élaboration du document a pris en compte l'activité agricole communale, notamment avec l'identification des bâtiments agricoles et des périmètres de protection liés. On pourra néanmoins souligner que le document ne fait pas état des éventuels projets agricoles, ou du moins ne précise pas leur existence. Le manque de concertation avec le monde agricole (réunions d'information et de concertation, travail de terrain sur les villages) est également regrettable. Toutefois, malgré ces lacunes, le zonage proposé devrait, à priori, permettre la pérennité de cette activité.

Au regard de ces éléments, je propose un **avis favorable** à votre projet de carte communale et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Siège social

8 Avenue d'Auvergne - CS 60089 23011 Guéret Cedex Tél: 05 55 61 50 00 Fax: 05 55 52 84 20

Email: acceuil@creuse.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE Etablissement public Loi du 31/01/1924 Siret 182 302 026 00014

APE 94112 www.limousin.synagri.com

LE PRÉSIDENT,

PASCAL LEROUSSEAU.